

Image not found or type unknown



Abus de confiance sous Curatelle renforcée

Par **brigitte moreira**, le **07/11/2016** à **12:17**

bonjour sous curatelle renforcée depuis 2013 ma curatrice m'a fait dépenser de l'argent utilement et je peux le prouver en me faisant retirer de l'épargne alors que j'avais les fonds sur le ccp
de plus elle n'a jamais demandé pour moi l'APL auprès de la caf qui fait que je paie plein pot alors que j'avais droit a 290 euros par mois
si je porte plainte contre elle ai je un recours voir un remboursement pour le préjudice merci